

J.-P. Sueur : « Ne soyons pas victimes du débat sur les affaires »

Ce texte, adopté mercredi en conseil des ministres, était annoncé depuis près de dix ans. Pourquoi a-t-il fallu l'attendre si longtemps ?

Jean-Pierre Sueur (1) : Peut-être parce que les élus que nous sommes — parlementaires ou ministres — ont considéré qu'il y avait d'autres sujets plus urgents que de s'intéresser à eux-mêmes.

— Précisément. Ne craignez-vous pas, dans le climat actuel, que l'opinion ne se dise : « Encore de l'argent pour les hommes politiques ? »

— Je réponds sans hésiter : il faut sortir ce texte. Car sur les rapports entre l'argent et la politique, il est plus sain d'en parler que de ne pas en parler.

Le grand mérite de ce texte est d'introduire une transparence et un encadrement des indemni-

tés des élus. Il existe aujourd'hui trop de disparités entre des élus qui ont la même charge de travail.

Et il ne se limite pas à ce seul aspect. Il contient toute une série de mesures concrètes sur les autorisations d'absence, les garanties professionnelles, la formation, qui permettront à l'ensemble des citoyens d'exercer, s'ils sont élus, leur mandat dans de bonnes conditions.

— Selon vous, ce texte pourrait-il améliorer l'image des hommes politiques ?

— Ne soyons pas victimes du débat sur les affaires. Nos 550 000 élus locaux sont une richesse de ce pays. L'immense majorité d'entre eux se donne beaucoup de mal pour exercer leur mandat.

Je crois que ce texte est très positif car il revient aux sources de la politique qui est l'art d'ad-

ministrer la cité. Chacun y a vocation. Or, soyons clair : aujourd'hui, il est plus facile d'être élu lorsque l'on est retraité que jeune, parce qu'un jeune doit construire sa vie et sa carrière.

Prenez les autorisations d'absence. J'en parle non pas en théorie mais en pratique. Je suis maire d'Orléans, où j'ai 16 adjoints. Ils sont pris à toutes les heures du jour par des réunions où ils représentent la mairie. Il faut qu'ils puissent faire cela dans des conditions correctes par rapport à leur métier.

— Malgré tout, ce texte aura un coût que vous évaluez à 2,5 milliards de francs. Puisqu'il sera à la charge des collectivités locales, on peut craindre une hausse des impôts locaux.

— Les mesures ne seront pas très coûteuses car Philippe Marchand et moi-même avons été

très réalistes. Pour chaque collectivité, ce coût supplémentaire sera tout à fait supportable.

— Certains élus vont même trouver que sur certains points vous n'êtes pas allés assez loin.

— C'est possible. Mais ce texte est un bond en avant considérable. Simplement, il ne cède pas à la démagogie ou à ce qui serait un corporatisme des élus, qui serait très mal compris. J'ajoute qu'on ne doit pas se présenter aux élections parce qu'on en attend une rémunération. Je serais absolument opposé à une conception qui aboutirait à une fonctionnarisation des élus.

Recueilli par Michel FELTIN

(1) Secrétaire d'État aux collectivités locales.

COMMENTAIRE

Le coût de la démocratie

■ La politique, bien sûr, a ses Crésus. Affichant résidences luxueuses et jets privés, déjeunant dans les meilleurs restaurants et circulant en limousines à cocarde.

Ils existent, sont peut-être un millier. L'étendue de leur responsabilité les met au-devant de la scène. Et c'est souvent à travers eux que l'opinion se forge une image de la classe politique.

À tort. Car il y a les autres, tous les autres. Le médecin, maire de sa commune, qui ferme son cabinet pour tenter d'obtenir auprès du conseil général une subvention pour la salle des fêtes de sa commune. L'adjoint au maire qui, en banlieue, organise un concours de foot pour les jeunes des HLM. Au total, 550 000 hommes et femmes, représentants ordinaires et méconnus de la démocratie locale.

Cette démocratie, on l'oublie volontiers, a un coût. Et ce coût est de plus en plus élevé. Car la décentralisation, en augmentant les pouvoirs des élus locaux, a accru considérablement leur charge de travail et le niveau de compétences requis.

Il faut en tirer les conséquences, si la France veut disposer d'un vivier d'élus disponibles et compétents.

Le projet de loi sur le statut de l'élu, en relevant les indemnités des maires, en améliorant leur couverture sociale, en insistant sur le droit à la formation, marque une évolution positive. D'autant que ce texte s'accompagne d'une moralisation du système. Les indemnités des conseillers généraux et régionaux seront désormais encadrées, pour mettre fin aux abus et aux inégalités. De plus, contrairement à la situation antérieure, elles seront (sans doute en partie) soumises à l'impôt et aux cotisations sociales.

Cette transparence devrait donc éviter les campagnes démagogiques, sur le thème : « Les hommes politiques s'en mettent encore plein les poches. »

En cette période de discrédit de la classe politique, on ne peut que saluer un texte assainissant les relations de la politique et de l'argent.

Michel FELTIN